



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Sur la Commune de TAIN L'HERMITAGE (26600)
12 avenue Gabriel Péri**

**APPARTEMENT AU REZ-DE-CHAUSSEE
d'une superficie de 38,35 m²**

AVEC GARAGE ATTENANT (d'une superficie de 12,71m²)

(au sein d'un ensemble immobilier cadastré section L 93 et L 434 et le lot de copropriété 18)

ADJUDICATION FIXEE LE JEUDI 5 OCTOBRE 2023 A 10 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de VALENCE au Palais de Justice,
Place Simone Veil – 26000 VALENCE**

**Visite prévue sur place le mardi 26 septembre 2023 à 10 heures
par le ministère de la SCP HERNANDEZ & ROYER,
Commissaires de Justice à DIE**

DESIGNATION

Sur la Commune de TAIN L'HERMITAGE (26600) – 12 avenue Gabriel Péri, dans un ensemble immobilier cadastré section L 93 et L 434, soit le lot 18 : un appartement et les 1362/10425 millièmes des parties communes générales.

Un état descriptif de division – règlement de copropriété du 31 juillet 2009 a été publié auprès Service de la Publicité Foncière de VALENCE 1 le 4 septembre 2009 sous les références 2604P01 volume 2009 P 8189.

Un état modificatif du 3 décembre 2009 a été publié auprès du Service de la Publicité Foncière de VALENCE 1 le 15 janvier 2010 sous les références 2604P01 volume 2010 P 409.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de VALENCE le 29 mars 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de VALENCE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 12 000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

**Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats
susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de
vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de VALENCE, où il est déposé.**